

UFROS ACTU

EN 2020, PLUS FORTS ET PLUS NOMBREUX POUR LES LUTTES !

Depuis le 5 Décembre, à l'appel de l'intersyndicale, plusieurs manifestations ont mobilisé des milliers de salariés, de retraités et de jeunes.

Partout, sur le territoire, les initiatives locales se multiplient.

Le rejet de cette contre-réforme et la détermination sont intacts.

Au-delà de l'opinion publique qui, à plus de 60% soutient le mouvement social, le Conseil d'Etat a acté un avis critique, voire négatif sur ce projet de loi.

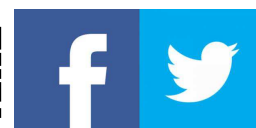
Courant mars, l'intersyndicale organisera une contre conférence nationale de financement.

Les 13 et 20 Février, seront deux nouveaux temps forts de mobilisation.

Retraités, Salariés, Privés d'Emploi, Jeunes ON CONTINUE !



Union Fédérale des Retraités des Organismes Sociaux CGT
263, rue de Paris Case 536 – 93515 Montreuil Cedex – Tél : 01 55 82 87 11 –
ufros@orgasociaux.cgt.fr – www.orgasociaux.cgt.fr



UFROS CGT



Ensemble, partout en France

Le 13 février pour une nouvelle journée de mobilisation !

Depuis le 5 décembre dernier, la mobilisation sociale contre la réforme gouvernementale des retraites a été ponctuée de temps forts autour des manifestations massives interprofessionnelles et intersyndicales sur l'ensemble du territoire et d'initiatives toujours plus originales comme les retraites aux flambeaux, les concerts, les *flash-mobs* et bien d'autres actions prouvant que d'autres formes de mobilisation sont possibles et efficaces.

Face à une réforme gouvernementale qui casse notre système intergénérationnel et solidaire, qui nivelle vers le bas les droits des salariés, des privés d'emploi, des personnes en situation de handicap, des retraités, des femmes, des hommes, des jeunes et qui donne peu d'espoir aux générations futures, continuons à nous mobiliser et à dire non à la régression sociale !

Plus les jours passent et plus le rejet de ce projet est massif, dans l'opinion publique, comme par des experts économiques de tout bord. Le Conseil d'État a également taclé le gouvernement en dénonçant des projections financières floues et partielles ainsi que le manque de visibilité pour les futurs retraités ! Quand et avec combien je partirai reste toujours la grande question. Plus tard et avec moins, ça c'est sûr !

Le gouvernement insiste, veut passer en force et demande de voter au parlement une loi remplie d'inconnues.

La CGT porte un autre choix de société solidaire. Notre système actuel peut être amélioré pour correspondre aux défis et aux réalités d'aujourd'hui. La CGT portera des propositions de financement pour de nouvelles ressources lors de la première réunion de la conférence de financement le 18 février comme :

- l'augmentation des salaires, principale source de cotisations sociales ;
- la révision des exonérations des cotisations patronales, notamment celles des grands groupes ;
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, une mesure juste et efficace ;
- la taxation des produits financiers...

Face à un gouvernement et un président autoritaires qui n'écourent pas la majorité des citoyens de son pays, la CGT appelle à un nouveau temps fort le jeudi 13 février prochain pour prouver notre détermination sans faille et notre volonté de mener la lutte jusqu'au retrait final du texte.

Ce sera l'occasion de préparer la journée de mobilisation du 20 février prochain à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et Unef.

La victoire est à portée de main, et l'élargissement de la mobilisation s'impose. Poursuivons la lutte engagée et maintenons la pression pour faire reculer ce gouvernement de plus en plus fébrile sur le dossier retraite !

**Continuons la mobilisation,
élargissons le mouvement,
restons plus déterminés que jamais !**

Alors, toutes et tous ensemble le 13 février prochain !



Le retrait, point.

Les journées des 5 et 6 février ont été de nouveaux temps forts de mobilisations et de grèves, de la jeunesse et des salarié.es.

Chaque semaine et ce depuis le 5 décembre, des A.G se multiplient sur les lieux de travail, dans les lycées et universités malgré les diverses pressions. En aucun cas la réponse à la crise sociale ne peut être une répression à l'encontre de celles et ceux qui expriment un désaccord.

Chaque jour des actions et des initiatives sont organisées dans tous les territoires. Le rejet de la réforme et la détermination d'obtenir le retrait sont intacts et se propagent de manière inéluctable.

Notre intersyndicale partage et porte des propositions sur le financement et l'amélioration de notre système de retraite solidaire et intergénérationnel. Elle travaille à l'organisation d'une contre-conférence nationale courant mars, déclinée localement, pour débattre largement et publiquement des solutions et propositions envisageables pour un projet sérieux d'amélioration des régimes de retraite.

De même, au-delà de l'opinion publique défavorable au projet de réforme, les différentes caisses de retraites comme les institutions, dont la plus haute, celle du Conseil d'Etat, ont toutes acté un avis critique voire négatif. Continuer à vouloir imposer ce projet relève de la part du gouvernement d'un vrai déni de démocratie.

Nos organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et UNEF sont persuadées que cette mobilisation inédite et historique vaincra.

Elles appellent au renforcement et à la continuité de la mobilisation et de la grève là où les salarié.es le décident. Elles engagent à tenir des AG, à poursuivre durant la période à venir des actions diverses de mobilisations et d'informations larges de la population, à multiplier les initiatives locales et interprofessionnelles pour créer les conditions d'une journée d'ampleur.

Elles appellent à préparer d'ores et déjà de nouveaux temps forts de mobilisation, autour du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Elles seraient effectivement les plus grandes perdantes, avec ce projet de loi sur les retraites.

C'est dans ce contexte de mobilisation continue que nos organisations syndicales et de jeunesse, appellent l'ensemble de la jeunesse, des salarié.es, des privé.es d'emploi, des retraité.es à une nouvelle journée de convergence de grèves et de manifestations le 20 février.

L'intersyndicale se réunira le 20 février pour définir les suites.

Montreuil, le 6 février 2020



Suppression des CARSAT : la majorité parlementaire persiste et signe dans la casse de la sécu



La CGT rappelle que le projet de loi visant à imposer un système de retraite à points remettrait en cause notre modèle de protection sociale dans son ensemble. Pour la CGT, ce projet régressif fait peser de lourdes menaces sur l'existence même de la Sécurité sociale héritée de la Libération.

C'est ainsi que la rédaction initiale de l'article 49 du projet de loi acte la suppression pure et simple des CARSAT (ainsi que de toutes les caisses de proximité dans les différents régimes existants) par la création d'une caisse nationale de retraite universelle, qui maintiendrait des agences locales sans personnalité morale. Ceci serait la disparition pure et simple de la branche vieillesse de la Sécurité sociale.

Pour les personnels susceptibles d'être transférés dans ces nouvelles caisses, ce serait la fin de leur contrat de travail rattaché à la convention collective Sécurité sociale. Quant aux services AT/MP (accident du travail et maladie professionnelle), au service social et au service prévention des CARSAT, rien n'est prévu pour eux à ce jour, mis-à-part le fait qu'ils n'auraient aucune place dans ces nouvelles caisses.

Le réseau actuel remplit parfaitement l'ensemble des missions qui lui sont confiées en pleine compétence par l'article L215-1 du Code de la Sécurité sociale. Sa déstructuration ne vise qu'à acter le démantèlement de la Sécurité sociale dans sa globalité.

Des députés de la majorité viennent de déposer un amendement sur cet article qui redonnerait à ces agences une personnalité morale, leurs missions étant définies par convention signée avec la Caisse nationale. Pour la CGT, cet amendement (qui ne répondrait pas aux inquiétudes des directions) n'est qu'un artifice visant à détourner l'attention des vrais enjeux de cette réforme.

La loi organique impose une étatisation totale du système de retraite, avec pour objectif « la règle d'or » dans un contexte de ressources bloquées et en baisse. Concrètement, tous les cinq ans l'Etat aurait la main pour prendre toute décision afin que le système reste en équilibre financier au-delà de ce que génère le système à points. C'est évidemment le niveau de pension qui servirait de variable d'ajustement.

C'est purement et simplement la mise en place d'un système à l'anglo-saxonne, avec un Etat qui assure un minimum à vivre à tous les retraité.e.s, libres pour ceux qui le peuvent de compléter par de la capitalisation, avec les risques qu'on connaît, ou de continuer à travailler pour les autres.

Pour la CGT, notre système de retraite, et plus largement notre modèle social, a largement démontré son efficacité. Elle porte l'exigence de son amélioration et son renforcement au travers d'un financement permettant à minima de permettre à toutes et tous de partir dès 60 ans avec un taux de remplacement de 75%.

Ni amendement, ni adaptation, une seule revendication : le retrait !

Fait à Montreuil, le 04 février 2020